



LUTTER CONTRE LA
DÉSINFORMATION

FICHE COMPLÉMENTAIRE

Qu'est-ce que l'éthique journalistique?



OBJECTIF

Aider les élèves à comprendre les règles qui encadrent le travail et assurent la crédibilité des journalistes, leur portée et leurs limites.



INTRODUCTION

Les journalistes ne peuvent pas dire n'importe quoi. Leur travail a un impact significatif sur la société. Enquêtes, reportages et nouvelles servent à mettre en lumière des faits, à les expliquer, à dénoncer les injustices et à défendre la démocratie. Il est donc important que ce travail soit encadré par des règles et des normes, afin d'éviter les abus de pouvoir et les mauvaises pratiques et, surtout, afin de préserver la confiance du public. Les journalistes et leurs employeurs suivent donc généralement la même éthique journalistique, un ensemble de règles assez strictes, de normes, de valeurs et de codes qui guident la profession.

La responsabilité journalistique : corriger ses erreurs

Il arrive, bien entendu, que des journalistes se trompent et commettent des erreurs en rapportant une information. Ces erreurs sont faites de bonne foi et ne cherchent pas à tromper le public. Il ne faut d'ailleurs pas minimiser l'impact d'une erreur journalistique : sa portée risque d'être assez large et plusieurs personnes peuvent être induites en erreur. Les journalistes ont donc le devoir d'admettre et de corriger leurs erreurs le plus rapidement possible. Ils sont responsables des informations qu'ils diffusent.

C'est d'ailleurs ce qui distingue les journalistes des non-journalistes (comme des youtubeurs, tiktokokeurs, militants, etc.) qui disent rapporter de l'information : ces derniers servent leurs intérêts personnels et non l'intérêt public. Ils n'ont pas l'obligation de corriger leurs erreurs et, souvent, ils ne subissent pas les conséquences des faussetés qu'ils pourraient véhiculer. Plusieurs sites de nouvelles trompeuses fonctionnent d'ailleurs toujours très bien, même s'il a été prouvé à plusieurs reprises que leurs propos sont mensongers.

L'éthique journalistique, c'est quoi ?

Les médias et leurs journalistes suivent généralement ce qu'on appelle un code d'éthique ou de déontologie journalistique. Ce code, qui peut avoir été rédigé par une association de journalistes ou par un employeur, établit les règles et les normes de la profession. En voici quelques unes :

- **Vérité** : les journalistes doivent être rigoureux et s'assurer que les faits qu'ils rapportent sont véridiques ;
- **Visage découvert** : les journalistes doivent pratiquer leur métier en se présentant comme tel, sans cacher leur identité, sauf s'il n'existe aucun autre moyen de recueillir l'information d'intérêt public qui est essentielle pour le reportage ;
- **Opinion** : les journalistes doivent faire preuve de réserve lorsqu'ils veulent exprimer leur opinion personnelle en public ;
- **Échange d'argent** : les journalistes ne peuvent pas accepter d'argent, de cadeaux ou de dons de la part d'une source en échange d'un article ou de la publication d'une information ;
- **Conflit d'intérêt** : les journalistes servent le public. Ils ne peuvent donc pas servir ou favoriser des partis politiques, des organismes, des compagnies, des groupes de pression, etc. Ils ne peuvent d'ailleurs pas couvrir un événement d'actualité qui implique un membre de leur famille, un de leurs proches, un organisme auquel ils ont contribué financièrement, etc.



- **Protection des sources** : s'ils ont promis l'anonymat à une source (parce qu'une prise de parole publique pourrait la mettre en danger, par exemple), les journalistes doivent respecter leur promesse ;
- **Devoir de suite** : si de nouveaux développements changent complètement la nature d'un de leurs articles, les journalistes s'engagent à publier les informations à jour ;
- **Vie privée** : les journalistes respectent le droit à la vie privée des citoyens. Toutefois, si une information privée est d'intérêt public, il se peut que les journalistes privilégient le droit à l'information et la publient.

Les codes déontologiques peuvent bien sûr varier d'un pays à l'autre, mais les principes généraux et les normes de base restent les mêmes pour tous les journalistes, dans les pays démocratiques.

Qu'arrive-t-il quand un journaliste ne respecte pas le code?

Bien qu'ils soient respectés et suivis par la majorité des journalistes, les codes d'éthique ne sont pas des lois et n'ont de ce fait aucune valeur légale. Ils ont donc leurs limites. Les journalistes qui ne les respectent pas risquent surtout de se faire réprimander - et dans les cas les plus graves de perdre leur emploi - de ternir leur réputation et de perdre la confiance du public.

Exemple

François Bugingo et la fraude médiatique:

En 2015, une enquête du quotidien *La Presse* révélait que le journaliste spécialisé en enjeux internationaux, François Bugingo, avait « inventé de toutes pièces plusieurs de ses reportages » à l'étranger. Alors considéré comme une vedette de l'univers médiatique québécois, les révélations de *La Presse* ont mis fin à sa carrière journalistique. Il n'a rien publié depuis.



Qui surveille les journalistes?

D'habitude, les codes de déontologie sont appliqués par les différents médias qui embauchent des journalistes. Certains médias ont par ailleurs leurs propres normes d'éthique.

Au Québec, nous avons un tribunal d'honneur (c'est-à-dire qu'il n'a aucun pouvoir légal et qu'il ne peut pas faire appliquer ses décisions) pour les médias: le Conseil de presse du Québec. Celui-ci traite les plaintes du public et rend ses jugements publics. Il est composé de membres du public, de journalistes et de dirigeants des médias. Il possède son propre Guide de déontologie, qui vise principalement à protéger le public et à assurer la production d'une information de qualité. Le Conseil de presse intervient aussi auprès des chroniqueurs, qui ont toutefois la liberté d'exprimer leur opinion publiquement, contrairement aux journalistes.

Les médias québécois peuvent collaborer ou non avec le tribunal d'honneur et ses décisions.

Exemple de dossier

Après la publication d'une enquête à son sujet parue dans le journal *Le Droit*, l'organisme Habitat Urbain de l'Outaouais a déposé une plainte au Conseil de presse en juillet 2019 contre le journaliste Mathieu Bélanger et le chroniqueur Patrick Duquette. L'organisme les accuse, entre autres, d'avoir publié des informations incomplètes et inexactes, d'avoir fait preuve de partialité et d'avoir porté atteinte à sa réputation.

Le Conseil de presse a examiné la plainte et n'a noté aucun manquement déontologique dans le traitement journalistique mis en cause. La plainte a donc été rejetée.

Certains médias gèrent ce genre de plaintes à l'interne. Par exemple, l'ombudsman de Radio-Canada s'assure du respect des Normes et pratiques journalistiques de la société d'État, qui est leur code déontologique.

Ressources intéressantes

fpjq.org/fr/guide-de-deontologie

sciencepresse.qc.ca/sites/default/files/inline-files/Media%20information_0.pdf

conseildepresse.qc.ca

EXERCICES SUGGÉRÉS

Les situations (fictives) suivantes respectent-elles l'éthique journalistique ? Pourquoi ?

1. Une journaliste publie un article sur un organisme dirigé par sa sœur.
2. Un rédacteur en chef demande à un journaliste de porter une caméra cachée pour un reportage sur un médecin qui prescrit de faux médicaments à des patients et qui a refusé plusieurs demandes d'entrevue.
3. Un journaliste écrit sur Facebook qu'il n'aime pas le nouveau premier ministre.
4. Un chroniqueur écrit dans une chronique qu'il n'aime pas le travail du nouveau premier ministre.
5. Un journaliste donne régulièrement de l'argent à un organisme qui œuvre contre les changements climatiques.

CORRIGÉ

Les situations 2 et 4 respectent l'éthique journalistique.

- Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) conclut que quatre adolescents sur cinq ne bougent pas assez.
- Selon l'auteur de l'étude, on doit ce résultat à la « révolution numérique » et aux écrans omniprésents dans leur quotidien.

Les situations 1, 3 et 5 ne respectent pas l'éthique journalistique.

- 1: La journaliste est en situation de conflit d'intérêt, puisqu'elle a un lien familial avec le sujet de son article. Il est important de noter que même si la journaliste faisait son travail de manière neutre, l'apparence de conflit d'intérêt l'empêche d'obtenir toute la confiance du public. Le sujet devrait être couvert par un autre journaliste.
- 3: Le journaliste ne respecte pas son devoir de réserve. Exprimer son opinion politique en public met en doute son objectivité journalistique.
- 5: Le journaliste pourrait se retrouver en conflit d'intérêt, puisqu'il a un intérêt financier et qu'il s'est directement impliqué dans l'organisme. Il devra éviter de couvrir des sujets environnementaux et ceux qui impliquent l'organisme. On déconseille et interdit parfois aux journalistes de donner de l'argent à des causes.

Cette fiche a été développée par l'Agence Science-Presse pour le projet 30 secondes avant d'y croire de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, inspirée du matériel produit par le Clémi, avec le soutien financier du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.